

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE

.....
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2024, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

Règlement no 394-2024 modifiant le règlement de zonage no 160-2007, le règlement sur les usages conditionnels no 312-2018, le règlement de construction no 162-2007 et le règlement sur les permis et certificats no 164-2007 concernant l'ajout de dispositions relatives aux unités d'habitation accessoires

Résumé des modifications proposées aux règlements d'urbanisme :

Le présent règlement s'inscrit dans un contexte global de pénurie de logements au Québec, et de transformation des besoins de la population en matière de logement. La municipalité de Saint-Isidore souhaite participer à cet effort général en augmentant et en diversifiant son offre de logement sur son territoire.

Plus particulièrement, ce règlement vise à :


1. Apporter des modifications au règlement de zonage 160-200 dont :
 - Modifier l'article 2.8 intitulé « terminologie » (art. 4 du règlement) ;
 - Modifier le chapitre 8 par l'ajout de disposition en lien avec les logements accessoires intégrés (art. 5 du règlement);
 - Modifier les articles 9.3.1.1 et 9.3.1.2 concernant les bâtiments secondaires aux usages résidentiels (art. 6 du règlement);
 - Modifier en partie l'annexe « 1 » intitulée « grille des usages permis et des normes » du règlement de zonage art. 7 du règlement);
2. Apporter des modifications au règlement sur les usages conditionnels numéro 312-2018 dont :
 - Modifier et remplacer l'article 15.2 concernant l'ajout de disposition portant sur le logement accessoire détaché (art. 8 du règlement).
3. Apporter des modifications au règlement de construction numéro 162-2007 dont :
 - Modifier le chapitre 3 par l'ajout de disposition en lien avec les logements accessoires intégrés (art. 9 du règlement).
4. Apporter des modifications au règlement sur les permis et certificat numéro 164-2007 dont :
 - Modifier l'article 6.2.1 concernant l'ajout d'un point portant sur le logement accessoire intégré (art. 10 du règlement);
 - Ajouter un article 6.4 concernant l'ajout de frais exigible portant sur le logement accessoire détaché (art. 10 du règlement).

Consultation publique :

Une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement est prévue le 5 août 2024 à 20 h 00, dans la salle du conseil située au **128, route Coulombe, Saint-Isidore (QC), G0S 2S0**. Au cours de cette consultation, le maire ou son représentant expliquera les projets de règlement et les conséquences de leur entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent le faire de façon orale ou en déposant un mémoire.

Le texte de ce projet de règlement est disponible sur le site web de la Municipalité (<https://www.saint-isidore.net/>). Une version papier est disponible sur demande au bureau de la soussignée.

Donné à Saint-Isidore (Québec), ce 9^e jour du mois de juillet 2024.


Mireille Couture
Directrice générale et greffière-trésorière